

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Sauvons le Peuple Russe

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	3.224	65
Vuillet Samuel.....	10	"
Souscription des camarades de la Coopérative de Taninges...	60	"
Pourcentage d'un collecteur A.D.	1	25
Total.....	3.295	90

Orientation Syndicale

Quand Tillou et moi, sommes allés à Lyon, tant au Congrès de la Bijouterie qu'à celui des Diamantaires français, nous n'avions qu'une pensée qui était également celle de la presque unanimité des diamantaires parisiens : Eviter de s'immiscer dans les tendances philosophiques, décharger les syndicats diamantaires des lourdes cotisations à payer à des organismes centraux devenus inutiles par suite de la scission confédérale, lesquelles cotisations nous paraissaient plus utilement employées à la lutte purement syndicale en cas de conflit avec le patronat et ensuite, sans pour cela négliger le but émancipateur du syndicalisme, mener l'action corporative avant tout et, par la bonne harmonie de la corporation au-dessus de toutes les tendances, faire venir à nous tous les réfractaires à l'organisation.

Si nous avions réussi, camarades, c'était le bien-être assuré de tous les diamantaires français dès la prochaine reprise, c'était le Patronat capitulant devant la force de l'organisation ouvrière, c'était l'union nationale des ouvriers diamantaires citée en exemple à tous les syndicats français, c'était l'unité dans l'action, le *Front unique* des ouvriers diamantaires contre ceux qui auraient été tentés de les exploiter autre mesure.

Mais on ne nous a pas compris, ou plutôt, aveugles qu'on était à cause de certaines tendances, on n'a pas voulu nous comprendre. Reportez-vous, camarades, au compte-rendu du Congrès de Lyon, paru dans *l'Ouvrier Diamantaire* de mai et vous verrez notre pensée au sujet des deux Fédérations de la Bijouterie devenues toutes deux inutiles aux diamantaires par suite de la scission que, j'en suis convaincu, on aurait pu éviter de part et d'autre avec un peu de bon sens.

Le mal est fait, mais il n'est pas irréparable.

Notre ami Ponard dans son article du mois passé constate comme un simple parisien que les organisations diamantaires françaises ne peuvent avoir de caisses locales suffisantes par suite des cotisations à payer aux organismes centraux ; il s'aperçoit également de la difficulté d'adhérer aux Métaux (principe pourtant défendu ardemment par les délégués de St-Claude à Lyon) ; il constate également que l'adhésion à la Fédération de la Bijouterie de Lyon ne va plus être possible par suite du manque de vitalité de ladite Fédération. Et puis ! au point de vue corporatif, quels avantages peut nous procurer une adhésion à la Fédération des Métaux ?

Ah ! je sais. C'est la C. G. T. qui exige l'adhésion à une Fédération pour être admis dans son sein. Question de principe, discutable, il est vrai, mais existante. Et alors Ponard nous propose d'adhérer à la C. G. T. par le canal de l'Union Nationale. Paris répond : Non ! parce que la C. G. T., organe suprême de lutte émancipatrice du prolétariat contre le capitalisme, est actuellement coupée en deux et que chaque tronçon se combat mutuellement au lieu de faire front contre l'ennemi commun. Exemple : l'impôt sur les salaires dont la fraction Lafayette veut maintenir le principe pendant que la fraction Grangeaux-Belles en exige la suppression ; parce que nous ne voulons pas que les gros sous du syndiqué majoritaire servent à combattre le syndiqué minoritaire et réciproquement car tous deux sont des exploités au même titre. Quand les camarades voudront se réconcilier pour réparer leurs torts et faire front unique contre le Capitalisme, ce jour-là nous bondirons à leur côté et nous crierons : Présent, mais jusqu'à ce jour, nous garderons notre autonomie syndicaliste, croyez-le bien.

Quand à l'Union Nationale des Diamantaires Français, son but étant purement corporatif, elle doit rester neutre dans le conflit de tendances actuel ; filiale de l'A. U. D., elle ne peut adhérer à un organisme central national qu'avec l'approbation unanime des syndicats la composant, ainsi qu'avec celle de l'A. U. D.

Certes, les syndicats diamantaires peuvent peut-être adhérer à l'une des deux C. G. T. C'est leur droit. Je ne leur conseille pas et ce, pour les raisons que j'ai données plus haut.

Appliquons-nous plutôt à réconcilier les frères ennemis, restons neutres dans leur discussion afin que d'ici peu nous puissions leur mettre la main dans la main pour qu'ils marchent avec nous vers la Révolution Sociale.

G. BORNET.

RÉFLEXIONS

Les camarades de Paris ont été assez satisfaits de retrouver, sous la plume de notre camarade Ponard, la même solution présentée par nous à Lyon.

Nous pouvons constater que c'est Saint-Claude qui a le plus combattu notre manière de voir, qui revient de son erreur.

Par avance nous dénonçons la vie difficile d'une Fédération que l'on a créée à Lyon, et nous, diamantaires de Paris, nous n'avons aucun reproche à nous faire d'avoir employé nos cotisations à chose plus profitable.

La reprise du métier que l'on annonce prochaine, nous surprendra par ce fait peut-être que nous serons mal préparés pour remonter les conditions de travail de nos camarades de province.

Il n'y a donc plus de temps à perdre et il faut mettre en action le plus tôt possible la solution demandée par nous et notre permanent : ne pas épargner nos forces mais concentrer tous nos efforts dans notre sein propre, l'U. N. S. D. F.

Cette organisation doit et peut suffire à ce que nous attendons du syndicalisme.

Laissons les formules théoriques pour la vitalité de nos syndicats.

L'accord est donc facile sur ce point.

Pour l'obstacle que Ponard voudrait aplani, ce sera peut-être le plus sérieux à vaincre.

Il sera difficile de démontrer aux camarades parisiens le profit pour nos syndicats de payer l'affiliation à la C. G. T. et les autres cotisations qui découlent de notre entrée dans celle-ci.

Pour moi-même l'emploi de nos cotisations à meilleur placement qu'à cet organisme — pas plus d'ailleurs qu'à la C. G. T. U.

Nous avons eu la sagesse de nous retirer des luttes de tendances et le syndicat de Paris y a gagné sa tranquillité intérieure, la trésorerie s'en trouve fort bien et notre action n'en sera pas diminuée.

Regrettions la division de nos frères de classe et en attendant leur réconciliation, il serait sage de ne pas chercher à forcer notre entrée dans des organismes qui ont une action sociale discutable par suite de leurs forces numériques.

L'autonomie est encore notre solution proposée.

Aux diamantaires de réfléchir avant de se réunir dans une conférence prochaine, sur ces problèmes vitaux.

Gaston TILLOU.

**

RÉPONSE À TILLOU

La lettre du camarade Tillou m'oblige à préciser quelques points. Non, Tillou, ce n'est pas St-Claude « qui revient de son erreur ». J'indiquais bien dans mon article que je n'apportais qu'une opinion personnelle et il ne s'ensuit pas forcément que la majorité des camarades san-claudiens soit d'accord avec moi.

D'ailleurs ce que je proposais n'est pas du tout la même chose que ce que vous proposez à Lyon et que vous avez réalisé pour le syndicat de Paris. Vous supprimez tous rapports avec les autres travailleurs de France. Je me contente de modifier ces rapports. Vous coupez tous liens avec la C. G. T. Je les noue d'une autre façon. La différence est grande.

Ce que je tenais à faire préciser par Paris, c'était ceci : En se séparant de la C. G. T. un des arguments de Paris était les trop grands frais qu'occasionnait l'adhésion à cet organisme.

Je demandais si — ces frais étant réduits — Paris rentrerait à la C. G. T. ou resterait autonome.

Paris a répondu et sa réponse est nette. Paris garde son attitude. De notre côté, pas plus aujourd'hui qu'hier, nous ne sommes partisans de l'isolement.

D'un côté comme de l'autre nous restons sur nos positions et ces positions sont bien comprises.

Il ne saurait être question, comme semble le croire Tillou, « de chercher à forcer l'entrée de Paris dans des organismes » dont il ne veut pas, mais où nous voulons rester.

J'ai demandé l'opinion des camarades parisiens sur un point particulier. Cette opinion, ils l'ont donnée. Elle n'a pas varié. Je n'insiste pas. Pourquoi rouvrir des discussions où tout déjà a été dit ! Elles ne serviraient à rien — qu'à envenimer les choses. L'un et l'autre nous ne nous convaincrions pas. Laissons passer le temps sur toutes nos divisions. Un jour viendra où la situation clarifiée nous permettra de marcher sans hésitation vers l'idéal qui doit rester le but constant de nos efforts : l'émancipation du prolétariat.

E. PONARD.

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Conférence à Francfort-sur-Mein

Le 11 juillet, a eu lieu à Francfort-sur-Mein, au « Gewerkschaftshaus » du Syndicat des Métaux, la Conférence organisée par le Bureau de l'A. U. D. afin de passer en revue la situation dans tous les centres, de prendre les mesures nécessaires et de discuter quelques points urgents.

Etaient présents : Henri Polak, président, Jean van Zutphen et C. van de Velde pour Amsterdam ; Van Berckelaer, Van Meerbeek et Ed. Danckaerts pour la Belgique ; Schott, Joërg et Buschmann pour l'Allemagne ; Edmond Ponard pour la France.

S. Green, d'Angleterre, s'était fait excuser. Schneeberger, de Suisse, était présent à titre d'invité.

Henri Polak, président, au début de la séance, fait un éloge cordial d'Arthur Danrez, qui, par suite de raison de santé, s'est vu obligé de présenter sa démission. L'orateur fait longuement état des services rendus à la

cause des ouvriers diamantaires par Danrez au cours des treize années qu'il a milité parmi nous.

Il souhaite la bienvenue à son successeur, Edmond Ponard et il exprime le désir de le voir suivre les traces de son prédécesseur. A quoi répond Ponard en disant qu'il fera de mieux qu'il pourra.

Le Président aborde la question de l'indemnisation de Danrez. Il explique les différents systèmes en vigueur à Amsterdam et à Anvers pour des militants sortants et propose de prendre cela comme point de départ.

Schott propose, après que le principe de l'indemnisation eut été accepté à l'unanimité, d'accorder le salaire d'une année. On demandera à l'organisation française de prendre la moitié à sa charge, l'autre moitié sera pour compte de l'A. U. D., ceci en vertu de la décision du Congrès qui stipula pareilles mesures pour le paiement du salaire.

Si contre toute attente, l'organisation française devait se dérober, il y aurait lieu pour le Bureau de prendre la chose à nouveau en considération.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Il est ensuite donné un aperçu par les différents délégués, de la situation au point de vue salaires, durée du travail, chômage, dans leurs pays respectifs.

La reprise du travail s'affirme partout. Il appert clairement qu'en Allemagne on fait tout ce qui est possible, témoin les salaires des diamantaires d'Allemagne qui sont de loin les plus élevés de tout le Reich. Il est bien vrai que cela ne peut pas neutraliser la différence du change, mais cela témoigne en tout cas d'une chose qui vaut tout autant : le désir de faire son devoir par solidarité.

En Suisse, il n'y a plus de travail pour personne.

En France, la situation est mauvaise. Environ la moitié est en chômage, les salaires ne sont pas trop élevés par suite du système d'entreprise et de la mauvaise qualité de la matière première.

Les autres centres ont à lutter contre le chômage, mais ils se trouvent plus fermes sur leurs bases organisatrices que les centres français, où les camarades ne sont toujours pas capables de comprendre que notre affaire n'avance pas avec des mots creux et des phrases grandiloquentes.

Le Président expose ensuite les raisons pour lesquelles il propose au Bureau de remettre la date du prochain Congrès jusqu'à l'an prochain et de ne pas tenir les assises à Genève, mais en Allemagne.

Après discussion, il est décidé de fixer la date au mois de juin 1923, en une localité allemande à déterminer plus tard.

Il appert ensuite qu'on n'accepte plus guère d'apprentis. En Allemagne, il y en avait en tout une centaine qui avaient été acceptés d'accord avec l'organisation. Depuis fort longtemps, en n'en admet plus un seul. Même en France, les travailleurs à domicile n'acceptent plus d'apprentis.

La lettre suivante avait été introduite et fut soumise à la discussion après un mot d'éclaircissement de la part du Président :

Monsieur L. Van Berckelaer,
Secrétaire de l'A. U. D., Anvers.

Cher ami,

Le Comité de l'A. N. D. B. vous prie par la présente de soumettre à la discussion du Bureau de l'A. U. D. le grief ci-dessous, qu'il a contre l'A. D. B.

Ces deux organisations, plus que toutes les autres qui sont affiliées à l'A. U. D., doivent être pratiquement en rapport l'une avec l'autre et ont besoin de renseignements réciproques. Le refus ou la non-obtention de celui-ci provoquent des préjugés qui doivent porter atteinte à l'avenir, à la bonne entente, qui est le but même de l'A. U. D.

Les faits dont il s'agit sont de ne pas avoir répondu à plusieurs reprises aux lettres qui avaient été adressées par l'A. N. D. B. à l'A. D. B. parmi lesquelles il y en a qui sont restées sans réponse même après publication. Il est par là préjudiciable à l'organisation et aux intérêts particuliers (de membres affiliés) tandis que les relations internationales en souffrent également.

De là cette demande à l'A. U. D. afin que de la part de celle-ci on persuade les intéressés du sérieux de la chose.

Saluts cordiaux.

Bernard A. Wins,
Deuxième Secrétaire.

Van Berckelaer, Van Meerbeek et Van Zutphen s'expliquent encore longuement au sujet de l'origine de cette lettre. Après quoi, sur proposition du Président, l'ordre du jour suivant, présenté par lui-même, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

« Le Bureau de l'A. U. D., après avoir pris connaissance de la lettre de l'A. N. D. B. du 6 juillet 1922, estime que les organisations affiliées se doivent réciproquement tous les renseignements demandés, mais que par contre, la confiance en ces renseignements doit être observée. »

Il est ensuite décidé qu'au cours du mois de septembre, il y aura une réunion pour les propagandistes des différents centres allemands, à Idar-Oberstein.

Après quoi, la séance est levée.

Le Secrétaire,
L. Van BERCKELAER.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF du 8 Août 1922

Présents : Ville Léon, Dalloz André, Vuillet Louis, Doyonnax et Ponard Edmond.

Lecture est donnée du dernier procès-verbal qui est adopté sans observation.

Lettre d'Amsterdam. — Les camarades Jan van Zutphen et Andriès de Rosa demandent s'il est possible d'organiser à St-Claude, dans la première quinzaine de septembre, une conférence avec projections sur « Le Rayon de Soleil », la belle œuvre que nos camarades de Hollande ont su réaliser en faveur des ouvriers diamantaires tuberculeux. Cette conférence aurait pour but d'intéresser les diamantaires français à cette œuvre, ainsi qu'il a déjà été fait pour les diamantaires de Belgique.

Il est décidé de répondre favorablement à la demande de nos camarades. Lorsque nous connaîtrons la date exacte, une lettre sera adressée aux patrons, les invitant à cette conférence.

Lettre de Nemours. — Le secrétaire du Syndicat de Nemours signale que depuis le 1^{er} août, le boort leur est vendu 43 fr. le carat par la Maison Driat et demande quelle conduite ils doivent adopter en la circonsistance.

Ponard indique qu'il a engagé Nemours à demander un pourcentage en compensation, ainsi que cela est prévu.

Le Comité s'associe à cette manière de voir.

Réunion du Bureau International à Francfort. — Lecture est donnée du procès-verbal de cette réunion et quelques explications complémentaires sont fournies par le Secrétaire.

La question d'indemnisation de Danrez. — Lettre du Secrétaire de l'Alliance proposant, conformément à la décision du Bureau International, que l'Union Nationale intervienne pour moitié dans l'indemnité équivalente à un an de salaire qui sera allouée à notre camarade Danrez.

Lecture d'une lettre de Danrez qui, mis au courant de ce projet, déclare catégoriquement que, tout en trouvant le principe excellent, il n'acceptera jamais rien des Syndicats français.

Une discussion s'engage entre les camarades sur la conduite à tenir.

Dalloz voudrait que, passant outre au refus de Danrez, les Syndicats soient appelés à statuer sur la question. Il est fait observer qu'il conviendrait mieux d'essayer d'abord d'amener Danrez à un autre point de vue.

Finalement, il est décidé d'écrire une lettre à Danrez lui demandant de revenir sur sa décision et insistant à nouveau pour qu'il accepte la part de salaire qui lui est due par l'Union.

Contrôle. — L'article 26 des statuts dit qu'un contrôleur doit être pris à tour de rôle parmi les organisations adhérentes, en dehors du siège social.

En raison de la mauvaise situation actuelle et par mesure d'économie, il est décidé que le contrôleur sera pris cette fois dans un des centres les moins éloignés du siège social. Gex est désigné à l'unanimité pour fournir un contrôleur.

Le camarade Charles Prost, désigné comme contrôleur par une assemblée antérieure, ayant quitté le métier, il est décidé de pourvoir à son remplacement.

Représentation des Syndicats au Comité Administratif. — Chaque Syndicat devant être représenté au Comité administratif par un membre de ce Comité, il est procédé aux affectations suivantes :

Paris sera représenté par Perrier Louis.	
Nemours	— Dalloz André.
St-Claude	— Ville Léon.
Divonne	— Doyonnax.
Gex	— Michaud Louis.
Thoiry	— Rey Paul.
Taninges	— Vuillet Louis.
Felletin	— Saintoyant M.

Chèques postaux. — Par mesure d'économie, le Comité décide de faire ouvrir un compte de chèques postaux à l'Union. Le Secrétaire, dans le but de simplifier les formalités demande et obtient l'autorisation de faire ouvrir ce compte sous son nom personnel.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire, E. PONARD.

AJOURNEMENT DES CONFÉRENCES SUR « LE RAYON DE SOLEIL »

Nos camarades Jan van Zutphen et Andries de Rosa devaient venir, dans la première quinzaine de septembre, faire une série de conférences dans les principaux centres français sur l'œuvre que nos camarades de Hollande ont fondée pour venir en aide à leurs camarades tuberculeux.

A la dernière heure nous apprenons que ces conférences ne pourront avoir lieu à la date indiquée, et que, pour des raisons majeures elles sont repoussées au mois d'octobre.

E. P.

Avis aux camarades Secrétaire et Trésorier

Les Secrétaire et trésorier des syndicats de l'Union Nationale et des sections du syndicat de St-Claude, sont informés qu'un compte-courant postal ayant été ouvert, ils pourront à l'avenir faire tous les envois d'argent par chèque postal (qu'il s'agisse des cotisations à l'Alliance, à l'Union Nationale, ou au syndicat de Saint-Claude). Il en résultera une sérieuse économie. Quelle que soit la somme envoyée la taxe est de 0 fr. 15.

Demandez au bureau de poste une formule de chèque-postal et la remplir au nom de Ponard, diamantaire, St-Claude, compte 8147.

* *

La Commission de contrôle de l'U. N. S. O. D. F. va être convoquée incessamment. En conséquence, les Trésoriers des syndicats locaux qui n'ont pas envoyé le montant des cotisations du premier semestre 1922 sont invités à le faire de suite. Il devra en être fait de même pour les cotisations dues à l'Alliance Universelle des Ouvriers diamantaires.

Il est rappelé que, suivant les statuts, les cotisations à l'A. U. D. se paient pour tous les membres — malades et chômeurs compris — appartenant aux syndicats, au début de chaque trimestre.

Avis aux Camarades

Le camarade Van Berckelaer sera en France dans la première quinzaine de septembre et visitera probablement un certain nombre de centres en compagnie du permanent français.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 18 août 1922 donne les prix suivants :

		Florins	Francs (change du 18 août)
Boort	le carat	9.20	44.89
Débris de cliveurs	—	7.36	35.91
Eclats	—	3.68	17.95
Poudre pure	—	3.68	17.95

Le prix du boort n'a pas varié... à Amsterdam. En France nous subissons les conséquences de notre change et c'est ce qui fait que le cours du boort augmente à mesure que notre franc diminue.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Nous constatons une sérieuse amélioration. On ne signale pas de chômeurs ce mois et, de divers côtés, on demande des chatonniers.

Depuis le début du mois, la Coopérative Adamas travaille de nouveau 48 heures par semaine et nous apprenons avec satisfaction que le nouveau tarif de petit brillantage est payé à ses ouvriers.

La coopérative *Le Diamant* a rappelé ses sociétaires en congé. Chez les patrons, on travaille partout un peu, toujours avec un personnel réduit. On constate pourtant la rentrée de quelques ouvriers. D'autres sont prêts à le faire et attendent pour se décider que nous soyons un peu mieux fixé sur la valeur de cette reprise.

AVIS. — La Coopérative Adamas demande de bons ouvriers pour façonner du 8/8, bonne qualité.

Tarif de base majoré de 55 %. Participation aux bénéfices.

Bourg. — A la maison Deset quelques ouvriers ont repris le travail. On travaille aussi un peu chez Terrier et Martin.

Paris. — La situation sur la place de Paris va s'améliorer, amélioration entravée toutefois par la période de vacances actuelle. Après intervention syndicale, une maison de Paris a augmenté les salaires de ses ouvriers assez sensiblement et promet de continuer dans cette voie.

Les délégués de l'usine Asscher ont discuté avec la direction en vue d'améliorer les salaires de débrutage. Nous espérons que la direction fera son possible à ce sujet.

— Prière aux organisations de bien vouloir prendre note que le Bureau du Syndicat est transféré 3, rue du Château d'Eau, 5^e étage, Bureau 25.

G. B.

Gex. — Situation un peu meilleure. On travaille davantage, mais en général les bruts sont du clivage de mauvaise qualité. Voici l'état des ouvriers occupés :

Bourgeois occupe 11 ouvriers ; Grosléziat 12 ouvriers ; Saint-Oyant 3 ouvriers ; Coopérative 5 ouvriers.

M. V.

Taninges. — Situation meilleure. La Coopérative a rouvert ses portes le 7 courant et nous espérons que c'est pour longtemps. Comme travail, beaucoup de 8/8 mais pas de grosses pierres.

3 ouvriers dont 2 non-syndiqués travaillent chez Grosléziat à 20 % au-dessus du tarif de base ! Ces malheureux comprendront-ils enfin que leur place est au syndicat, qui seul, peut produire l'action susceptible de leur assurer des conditions de travail moins misérables ?

Camarades, tous au syndicat. L. E.

Felletin. — Situation stationnaire. Cependant, à la Coopérative les bruts sont meilleurs qu'il y a quelque temps.

Nemours. — Même situation. Depuis le 1^{er} août, Mme Driat vend le boort 43 francs à ses ouvriers.

Une lettre lui a été adressée, lui demandant de ramener ce prix à 40 francs ou d'accorder un pourcentage en compensation.

Nous ignorons encore quelle réponse a été donnée à cette lettre.

Thoiry. — Il semble qu'il y ait un renouveau sur notre place. Une semaine de

chômage au début de juillet, août en plein travail ; cela nous change des sombres mois de chômage que nous venons de subir.

Nous espérons que cette reprise facilitera leur devoir syndical aux ouvriers de l'usine Donnet qui boudent quelque peu l'organisation depuis plusieurs mois et qui comprendront qu'aucune transaction n'est possible sur les cotisations.

A. L.

DIVONNE. — Situation stationnaire. Très peu d'ouvriers restent au métier et ceux qui ont trouvé une autre occupation ne sont pas pressés d'y revenir.

Il y a cependant quelques offres de travail. Nous espérons qu'elles donneront satisfaction.

E. R.

SUISSE

La situation diamantaire en Suisse n'a pas subi de grands changements depuis notre dernier communiqué de juin. Cependant à Genève, la Coopérative, après une passe difficile, travaille de nouveau normalement.

Des autres maisons, nous sommes sans nouvelles, ceux qui y travaillent trouvant plus économique de se passer du syndicat et de travailler probablement à n'importe quelle condition.

A Biel, la situation est toujours la même. Une quinzaine d'ouvriers et d'ouvrières travaillent chez Schütz et chez Voegeli et Wirz, mais ceci ne représente que le quart du personnel occupé habituellement sur cette place.

Nous aimerais bien sentir un peu mieux les effets d'une amélioration qui est longue à venir.

Où l'on travaille la semaine de 48 heures est respectée. Actuellement le boott de première qualité est entre 18 fr. 75 et 18 fr. 95 (francs suisses) le carat, mais les patrons le vendent généralement 20 francs. Ch. H.

HOLLANDE

La situation actuelle montre une certaine amélioration. Le nombre des ouvriers occupés est actuellement légèrement supérieur à celui des chômeurs. Les Etats-Unis achètent des quantités assez importantes. Voilà pourquoi il y a un peu de relèvement. Mais les prix pour lesquels les fabricants vendent leurs marchandises sont encore loin d'être satisfaisants.

BELGIQUE

La situation actuelle montre une amélioration considérable sur les mois précédents et le nombre des chômeurs est en décroissance continue.

AMÉRIQUE

Une sensible amélioration se manifeste. De nombreux ateliers ont repris le travail.

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 17 au 23 juillet	3.770	3.561
Du 24 au 30 juillet	3.745	3.592
Du 31 juillet au 6 août	3.676	3.537
Du 7 au 13 août	3.805	3.413

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 26 juin au 2 juillet	9.720	910
Du 3 au 9 juillet	9.648	817
Du 10 au 16 juillet		778
Du 17 au 23 juillet	9.631	680
Du 24 au 30 juillet		699

L'IMPORTATION DES PIERRES PRÉCIEUSES

Le *Journal Officiel* du 22 août publie un décret levant la prohibition d'importation de perles fines, pierres gemmes et pierres scientifiques taillées.

BRUITS & NOUVELLES

Les chiffres suivants tendent à démontrer que les Etats-Unis reprennent peu à peu la place qu'ils occupaient parmi les plus gros importateurs de diamant.

La valeur des diamants taillés importés aux Etats-Unis s'est élevée en 1921 à 26 millions de dollars et celle des diamants non taillés à 2 millions et demi.

Or, pour les seuls quatre premiers mois de 1922, la valeur correspondante des opérations de diamant est de 10 millions et demi et de 1 million et demi de dollars respectivement.

**

Les exportations de diamants de la Guyane anglaise ont atteint 102.600 carats en 1921 contre 40.000 en 1920.

On escompte que la production sera maintenue et même accrue pendant l'année courante.

**

Karcenontein, dans la région de Kimberley, a été le théâtre d'une ruée pour les diamants à laquelle participèrent 3.000 personnes. Le terrain passe pour être très riche et va être parfaitement exploré. Les prospecteurs, acheteurs et marchands attendent avec une grande impatience le résultat des premiers lavages.

(L'Information).

**

On signale l'achat chez un grand négociant de Londres, par une maison américaine, d'un collier de diamants de 70.000 livres sterling (3.500.000 fr. environ).

(Le Grand Négoce).

**

Le Marché des Diamants. — De notre bureau de Londres (par fil spécial), le 25 août.

M. A. Gershon, de la maison Gershon frères, importateurs de diamants de Hatton Garden, a fait hier les déclarations suivantes :

« Il doit exister quelque part une grande entreprise d'accaparement des diamants. J'ignore qui la dirige, mais il est certain qu'une pénurie singulière de pierres précieuses se produit à un moment où la demande est sans précédent. De riches américains achètent toutes les pierres qu'ils peuvent obtenir, et le Japon achète également beaucoup. Les belles pierres sont très rares. Il y a à présent une demande soutenue pour toutes les qualités. Le prix des diamants a haussé de 10 à 15 % durant les quatre derniers mois et, vraisemblablement, il haussera encore. »

M. S. Gershon, le plus ancien membre de la firme, dit : « Nous prévoyons un boom vers Noël. Tous les diamants de l'ancien tsar de Russie, vendus par les bolcheviks, ont maintenant disparu du marché, et les diamants de la meilleure qualité sont presque introuvable. Un membre de notre maison est juste de retour d'une tournée de six semaines sur le continent et, durant son voyage, il a été totalement incapable d'acheter des diamants. »

(L'Information).

Situation Financière

DE LA

Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires
de Saint-Claude et de la Région

Exercice du 1er Janvier au 31 Juillet 1922

RECETTES

En caisse au 1er Janvier 1922	1.353 32
Cotisations perçues	13.862 25
Vente de cartes confédérales	792 "
Intérêts de l'argent placé	799 84
Vente de timbres du <i>Peuple</i>	45 "
Vente de vieux journaux	12 "
Vente d'un « Manuel du Diamantaire »	3 25
Total	16.867 66

DÉPENSES

Pourcentage des collecteurs (5 % sur cotisations)	625 55
Secours maladie	1.579 75
Sou du soldat	700 "
Frais de correspondance	122 15
Salaires du secrétaire et du trésorier	1.950 "
Journées du collecteur général	181 "
Achat de brochures	15 75
Abonnement aux journaux	77 50
Etrennes et nettoyage du bureau	16 "
Cotisations Union Nationale	3.905 10
Cotisations Alliance Universelle	1.215 25
Notes d'imprimerie	125 45
Frais de contrôle	168 "
Timbres du <i>Peuple</i>	101 "
Don aux Russes	500 "
Frais de Congrès (Lyon, Morez)	457 45
Impôts sur intérêts	4 30
Achat de timbres	2.423 80
Argent placé au cours du semestre	1.744 84
Fournitures de bureau	70 55
Cotisation perçue en trop	5 "
Total	15.988 44

RÉCAPITULATION

Recettes	16.867 66
Dépenses	15.988 44
Solde en caisse	879 22

Avoir du Syndicat au 31 Juillet 1922

Espèces en caisse au 31 Juillet	879 22
En dépôt à la Fraternelle	29.203 30
En dépôt à la Caisse d'Epargne	16.636 25
Actions du Jura Diamantaire	4.000 "
Actions Maison du Peuple de St-Claude	3.000 "
Actions de la Maison du Peuple d'Oyonnax	500 "
Actions Verrerie Ouvrière d'Albi	200 "
Obligations Maison du Peuple de Bourges	100 "
Obligations Magasin de Gros de Paris	1.000 "
Evaluation Matériel du Bureau	675 "
Avoir du Syndicat au 31 Juillet	56.193 77

Le Trésorier, Un contrôleur,
Marcel HUGONNET. Louis PERRIER.

Au 31 décembre 1921, l'avoir du Syndicat était de 54.923 fr. 03. On voit donc que malgré l'effroyable crise de chômage que nous venons de traverser, notre organisation n'est pas en mauvaise posture.

Retenons tout particulièrement que, durant le semestre, les secours de maladie se sont élevés à 1.579 fr. 75 et que 700 fr. ont été envoyés à nos camarades soldats.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Nous constatons ce mois une vive avance de la *De Beers*. En progression quasi continue, elle est passée de 621 (cours du 1^{er} août) à 720 (cours du 25 août).

On peut attribuer cette hausse — que l'on constate sur nombre de valeurs — à diverses raisons : l'amélioration incontestable des affaires en général, et de notre industrie en particulier, l'atmosphère de confiance qui règne à la Bourse et — cause moins réjouissante pour nous — l'écart toujours plus grand entre la livre et notre franc.

La *Jagersfontein* aussi est en reprise. Alors qu'au 1^{er} août elle cotait 140, nous la trouvons à 179 le 25 août.

**

Amélioration sérieuse du marché. Les ventes sont plus nombreuses et les affaires semblent s'élargir. Il s'est vendu des quantités assez importantes de bruts ces jours derniers.

Au bureau de Londres, on s'attend à voir les demandes augmenter. On ne peut donc qu'être satisfaits de la tournure que prennent les événements. Néanmoins la prudence reste de rigueur : la situation internationale comporte encore trop d'inconnues redoutables.

LA SITUATION IL Y A SIX MOIS

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.
Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1922

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Mauvaise.
Belgique. — Situation s'améliorant.
New-York. — S'améliore lentement.
Angleterre. — Stationnaire.
France. — Un peu meilleure.
Suisse. — Très mauvaise.
Allemagne. — Bonne.

Nombre d'organisés et de non organisés

<i>Hollande</i> .	Pas d'inorganisés.
A. N. D. B.	Adhérents fin Mars : 7.861
Betsalel	" " 142
Syndicat Chrétien	" " 56
<i>Belgique</i> .	Quelques centaines de non organisés.
A. D. B.	Adhérents fin mars : 9.690.
<i>Amérique</i> .	New-York. — Organisés 525.
	Quelques inorganisés.
<i>Angleterre</i> .	Londres. — Organisés, 61 ; inorganisés 4.
Brighton.	Organisés 240 ;
<i>France</i> .	St-Claude. — Organisés 541 ; non-organisés 260.
Felletin.	Organisés 9 ; non organisés 10.
Nemours	" 24 " 8.
Taninges	" 15 " 3.
Gex	" 39 " 17.
Divonne-les-Bains	8 " 3.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 48 ; non organisés 3.

Paris. — Organisés 165 ; inorganisés 10 ;

Suisse. — Genève. — Organisés 20, inorganisés 25.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.

Allemagne. — Hanau. — Organisés 495 ; inorganisés » ».

Oberstein-Idar. — Organisés 248, inorganisés 109.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés 80 ; inorganisés 4.

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Janvier (4 semaines) : 4.274, 6.237, 6.187, 6.020. — Février (4 semaines) : 6.093, 6.241, 6.138, 6.103. — Mars (5 semaines) : 6.013, 5.974, 5.716, 5.642, 5.526.

Betsalel. — Janvier (4 semaines) : 109, 111, 109, 111. — Février (4 semaines) : 108, 111, 102, 105. — Mars (5 semaines) : 108, 103, 98, 99, 103.

Syndicat Chrétien. — Janvier (4 semaines) : 46, 44, 42, 41. — Février (4 semaines) : 45, 47, 47, 47. — Mars (4 semaines) : 48, 47, 43, 44.

Belgique. — A. D. B. — Janvier (4 semaines) : 2.016, 2.030, 1.830, 1.628. — Février (4 semaines) : 1.580, 1.570, 1.282, 1.225. — Mars (5 semaines) : 1.275, 1.378, 1.476, 1.623, 1.932.

Angleterre. — Londres. — Janvier (4 semaines) : 36, 40, 32, 28. — Février (4 semaines) : 30, 26, 23, 25. — Mars (5 semaines) : 23, 19, 21, 26, 21.

France. — St-Claude : Janvier 150. — Février, 125. — Mars 111.

Felletin : Mars 2.

Nemours : Pas de chômage.

Taninges : Janvier 15, Février 4, Mars 10.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Janvier 3, Février 15.

Gex : Février 9, Mars 12.

Divonne-les-Bains : Métier abandonné.

Paris : Presque pas de chômage.

Suisse. — Genève : Janvier 25, Février 25, Mars 25.

Bienne : Janvier 57, Février 57, Mars 57.

Allemagne. — Pas de chômage pendant le trimestre.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — (A. N. D. B.). — En plusieurs cas les tarifs à la pièce ont été remplacés par des tarifs nets.

Belgique. — Les salaires s'améliorent.

New-York. — 15 % de diminution.

Angleterre. — Londres. — Diminution graduelle chez trois firmes.

France. — Pas de changement.

Suisse. — Pas de changement.

Allemagne. — Le tarif existant fut augmenté de 25 à 40 %.

Le salaire moyen hebdomadaire est de 1.086 marks à Hanau et de 1.190 à Oberstein.

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — Londres. — 44 heures par semaine.

Brighthon : 45 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Hanau 46 h. par semaine.

Oberstein et Erbach : 48 heures par semaine.

Apprentis

Allemagne. — Des apprentis ont encore été admis en Allemagne pendant ce trimestre. Pas d'apprentis dans les autres pays.

Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total pour le trimestre : fl. 56.917,50.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 1.101,25.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;

De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ;

De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ;

Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 fr.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 463.396 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale 1.164 dollars ; Caisse de chômage dollars : 291.

Angleterre. — Londres. — 2 shillings par semaine. Total : Livres : 44.18.2.

France. — Taux des cotisations : 5 fr. par mois pour ceux travaillant 4 semaines.

3 fr. 75 par mois pour ceux travaillant 3 semaines.

2 fr. 50 par mois pour ceux travaillant 2 semaines et moins.

Total du trimestre : St-Claude : 8.629 fr. 80, Paris : 4.970 francs.

Suisse. — Taux des cotisations : 1 fr. 30 et 0 fr. 90 par semaine.

Allemagne. — Taux des cotisations :

Marks 9,50 par semaine à Hanau ;

— 9,00 — à Oberstein ;

— 11,00 — à Erbach.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — L'allocation de maladie a été diminuée et la durée en a été réduite. L'allocation de décès a été réduite de moitié.

Pas de changement dans les autres pays.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres

Hollande. — Le gouvernement a l'intention de prolonger la durée légale du temps de travail de 45 à 48 heures.

Pas de changement dans les autres pays.

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

POUR " LE PEUPLE "

Le Bulletin confédéral quotidien n'a pas une vie suffisamment intense. Malgré les efforts faits surtout dans le milieu parisien où plus de 50.000 fr. ont été ramassés en quelques heures, il lui manque encore l'appui des organisations et des syndiqués de province.

La Fédération, avec le regret de ne pouvoir faire davantage, étant donné sa situation, met à la disposition des syndicats fédérés qui ne peuvent le faire, un abonnement de six mois au Peuple. Tous les frais sont à la charge de la Fédération. Il suffira aux syndicats intéressés de faire connaître au Secrétaire fédéral le nom et l'adresse du camarade à qui le journal devra être adressé.

Le Conseil Fédéral.

Nota. — Qu'à l'exemple de différents centres des collectes soient faites en faveur du Peuple chaque fois qu'il y a possibilité. Placez des timbres; demandez-en; nous en avons encore. Adressez-nous les fonds. De toutes manières, souscrivons !

Le C. F.

Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Conseil Fédéral du 19 Août 1922

La séance est ouverte à 15 h. 15.

Présents : B. Joly, Saniel, Defougères, Lafau, Trivery. — Excusé : Brachet. — Délégué à l'ordre : Saniel.

Le procès-verbal du 22 juillet est lu et adopté.

Compte rendu moral et financier. — A ce sujet, le S. F. fait part du retard apporté à la remise des comptes provisoires de la Fédération. Le C. F. donne mandat au secrétaire d'insister à cet effet, la Commission de contrôle devant se réunir sous peu.

Correspondance. — Le secrétaire donne lecture de la correspondance et de la suite qui y a été donnée.

Secours au « Peuple ». — Après examen des circonstances et possibilités, le C. F. décide de prendre au compte de la Fédération un abonnement de six mois pour les syndicats fédérés qui ne peuvent le faire, et émet le vœu formel (à transmettre) que toute polémique injurieuse ou haineuse reste bannie des colonnes du journal.

Décret des 8 heures. — Après avoir pris connaissance de la réponse ministérielle d'un entrefilet paru dans la *France Horlogère*, et en suite d'examen de la situation créée, le C. F. décide que le secrétaire résuera pour le Bulletin la situation actuelle du débat, ainsi que la correspondance adressée et reçue.

Propagande. — Le S. F. donne lecture de la circulaire adressée à 40 U. D. pour la propagande. Tarbes et Bordeaux ont été informés.

Il dit avoir assisté à une réunion du bureau de la Fédération des Horlogers-Rhabilleurs au lendemain de leur Congrès. Malheureusement ces artisans, petits patrons très souvent, ne semblent pas vouloir se départir d'une position mi-patronale mi-ouvrière. Il y aura lieu peut-être de voir leur personnel directement. Mais ce qui est regrettable, c'est que l'ouvrier n'aspire qu'à exploiter à son tour — véritable cercle vicieux préjudiciable à tous pour le recrutement et la concentration de nos efforts; concentration indispensable vu l'éparpillement de nos corporants en de multiples centres.

Un membre donne des renseignements sur la maison Terrier et ses procédés vis-à-vis des apprentis qu'elle recrute en si grand nombre.

La séance est levée à 17 h. 30.

TRIVERY.

SYNDICAT des OUVRIERS de l'INDUSTRIE HORLOGÈRE de BESANÇON

L'Industrie de la Boîte de Montre Or et Argent

Il est nécessaire que nous revenions sur la situation de l'industrie de la boîte de montre et que nous apportions quelques précisions sur toutes les causes de la crise qui dure depuis la fin de 1920 et qui tend à se prolonger encore et cela au grand détriment des boîtières et faiseurs de pendants, qui subissent un chômage inconnu jusqu'à ce jour.

En dehors de toutes autres causes, il y a les conséquences de la crise économique mondiale qui se répercute dans tous les domaines de l'activité industrielle et commerciale, crise mondiale due à la guerre destructive de vies humaines, de richesses sociales, de civilisation. Les changes sont bouleversés, les difficultés d'exportation et d'importation s'accroissent chaque jour et il s'ensuit un malaise que nos gouvernements ne paraissent pas capables de dissiper.

Le chômage dans la boîte de montre, on ne peut le nier, a donc sa principale cause dans la crise générale. Mais en dehors de la quantité de production réduite en boîtes d'or et en boîtes d'argent, pour Besançon et destinée à la consommation des montres françaises, il y a d'autres causes qui ont encore accentué le marasme dont souffre notre industrie boîtière.

Bien avant la guerre, Besançon subissait déjà une concurrence assez sérieuse de nos voisins, les Suisses. Sur 12 à 15.000 boîtes d'or qui étaient nécessaires à la fabrication mensuelle de montres françaises, la Suisse en livrait environ 4.000 aux fabricants d'horlogerie français; sur 30 à 35.000 boîtes d'argent nécessaires mensuellement, c'est environ 10.000 boîtes que des fabricants de boîtes Suisses livraient tous les mois aux fabricants d'horlogerie de toute notre région franc-comtoise. Et c'est ce qui fait qu'avant la guerre, dans une proportion moindre, c'est entendu, les boîtières de Besançon s'en allaient

forcément à la salade, pendant que leur travail se faisait de l'autre côté de la frontière.

Cette situation a beaucoup fait crier avant la guerre. Patrons et ouvriers en ont discuté et il était à peu près convenu que le mal provenait de la facilité qu'avait la Suisse, comme elle l'a encore du reste, d'introduire sur le territoire français des boîtes or et argent brutes à un tarif douanier atteignant 16 fr. les 100 kilogrammes, pour les terminer ensuite de ce côté de la frontière, afin de pouvoir les livrer à la consommation.

Durant les années de grande production : 1919 et 1920, cette concurrence ne se fit pour ainsi dire pas sentir, parce que tout le monde était largement occupé de chaque côté de la frontière.

La Suisse fournit un peu en 1921, mais par les chiffres que nous donnons ci-dessous, pour le premier semestre 1922, on se rendra compte qu'elle se sent stimulée par le besoin de vivre et que la concurrence qui est faite par nos voisins vaut la peine que nous nous y attardions.

	Fabrication Française		Fabrication Suisse	
	Boîtes or	Boîtes argent	Boîtes or	Boîtes arg.
Janvier 1922	3.300	10.721	729	2.305
“ 1921	3.048	4.167	370	1.992
Février 1922	5.179	14.435	2.315	5.017
“ 1921	5.040	6.747	403	933
Mars 1922	4.108	13.170	3.353	6.227
“ 1921	2.427	6.802	1.329	2.128
Avril 1922	4.153	12.191	3.290	5.677
“ 1921	1.644	6.247	565	1.141
Mai 1922	5.323	13.424	3.397	4.621
“ 1921	2.959	8.956	816	1.165
Juin 1922	5.222	16.363	3.131	4.111
“ 1921	3.746	9.803	880	1.661

Ces chiffres prouvent, comme nous le disons plus haut, un regain d'activité des fabricants de boîtes suisses au point de vue de la concurrence, et si 1922 marque pour la France une augmentation de production sur 1921, il faut bien constater que la proportion d'augmentation de production suisse pour la France dépasse sensiblement la nôtre pour les deux matières et plus particulièrement pour l'or.

Concurrence Suisse pour les boîtes des deux métaux et plus particulièrement pour l'or, disons-nous ? Mais il est bon de faire ressortir une autre concurrence pour la boîte or, non plus par la Suisse, mais par la main-d'œuvre suisse installée en France, en dehors de Besançon, mais travaillant pour Besançon et pour ailleurs.

C'est au début de l'année 1921, c'est-à-dire au moment où la crise se fit sentir brusquement, que nous apprenions qu'une maison française s'était installée en Seine-et-Oise, avec un personnel exclusivement suisse, pour y fabriquer des boîtes d'or. Nous ne tardions pas à en sentir les effets, et nous nous apercevons que l'on vient de nous infliger une de ces tournées — en bon langage suisse — provoquant la douleur après les coups. Nous nous débattons de notre mieux, mais le dernier mot est au patron semi-parisien, car le Gouvernement de la troisième République a

dit que cela était normal et juste. Et pendant ce temps-là, les gueux qui sont allés se la faire casser pendant près de cinq ans peuvent bien un peu aller travailler le coton à Montferrand, faire les marchands de journaux, les manœuvres et les commissionnaires!

Un autre facteur est encore venu accentuer la crise. Nous le disions déjà, il y a quelque temps, lorsque nous faisions l'exposé de la situation de la décoration : l'introduction de la montre-bracelet a coupé les bras au monteur de boîtes, comme au décorateur. Victimes de la nouvelle mode du port de la montre, en attendant qu'une influence la modifie à leur avantage ou à leur désavantage, il faut que monteurs de boîtes et décorateurs s'habituent à la mode du chômage ou au changement de métier.

Puis, il faut considérer aussi que les prix de l'or et de l'argent ont augmenté dans les proportions que tout le monde sait. C'est aussi une des raisons qui font que l'on fabrique moins de boîtes d'or et d'argent, car le prix de la montre s'en trouve sensiblement augmenté. Mais il faut dire aussi que la boîte de montre en *plaqué or* s'est en partie substituée à la boîte d'or ou d'argent et que, malheureusement pour les ouvriers bisontins, cette quantité de boîtes plaquées se fait en Suisse à notre grand détriment.

Nous avons le souvenir qu'au moment d'une polémique que nous soutenions, il y a quelque deux ans, relative à l'horlogerie, une maison de Besançon faisait ressortir que ce genre de boîtes devrait pouvoir se fabriquer à Besançon. C'était et c'est encore notre avis et nous en étions tellement persuadés que nous en avions saisi officiellement Messieurs les Industriels de la boîte de montre, cela dans un intérêt local, mais en nous nourrissant aussi de l'espoir que nous verrions une partie de nos collègues réintégrer le métier pour ce travail exécuté en Suisse. Les ouvriers ont la volonté de le faire, mais ils ne peuvent offrir que leurs bras et non des capitaux qu'ils n'ont pas.

A notre avis, la question devrait être reprise, avec l'intervention des pouvoirs publics, dans un intérêt public et vital, afin de faire cesser ou d'atténuer un chômage pénible, de compléter notre industrie horlogère et de lui donner plus exactement l'importance qu'elle doit avoir, en cessant d'être continuellement tributaire d'ailleurs.

En attendant, le chômage persiste dans l'industrie boîtière et nos collègues continuent à en souffrir durement. Nous tenions à faire un exposé un peu plus complet de la situation dont les boîtiers souffrent, que nous ne l'avions fait jusqu'à ce jour.

Si, après avoir signalé le mal, il pouvait surgir quelque initiative qui donne un regain de vie industrielle boîtière et horlogère, l'organisation des travailleurs de notre industrie la saluerait en même temps qu'elle saluerait une atténuation de la gêne dans les foyers de nos camarades.

Nous ne savons si ce moment viendra, car la routine française l'a toujours emporté ; mais, en attendant, nous disons à nos collègues :

Demeurez unis dans votre organisation syndicale !

Pour la Commission du Syndicat des Ouvriers de l'Industrie Horlogère de Besançon :

*Le Trésorier, Le Secrétaire,
Claude PALANTIN. Octave DAVID.*

LA FUSION AVEC LES MÉTAUX

AVANT LA SOLUTION

Notre camarade E. Ponard, dans son article « Problèmes », ouvre la discussion sur la fusion et envisage les conséquences de cette proposition. Le moment de recueillir les avis approchant (courant septembre), nous nous proposons, nous aussi, d'apporter quelques vues personnelles et d'examiner non des solutions, mais des aperçus relevant du fonctionnement du Fédéralisme, de la C. G. T. et de l'organisation internationale du Travail.

Fusion. — Et nous disons d'abord : Fusion avec les Métaux ? Non. Car, même possible, elle entraîne avec elle, et cela est capital, la disparition de l'organisme d'industrie. Elle supprime la Fédération des principaux produits de luxe dans l'organisation générale du Travail.

Est-ce que dans une société organisée le luxe doit rester en dehors, alors que le spectacle, l'art, la pensée auront leur place dans la société harmonieuse que nous voulons tous ?

Le luxe est un besoin bien humain, bien établi et, à notre avis, il a sa place marquée dans l'ordre des représentations industrielles.

Quoi ! nous aurions des groupements nationaux de pharmaciens, d'avocats, de sports divers, de presse, etc., etc., sans compter notre trentaine de Fédérations d'industries, et la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie ne serait pas groupée pour la défense de ses intérêts, pour sa vitalité industrielle, pour l'œuvre de redressement ouvrier ?

Cela est difficilement concevable, d'autant plus, que même en laissant de côté tous les intermédiaires, courtiers, commissionnaires, etc., si l'on observe simplement que tous les produits de nos différents métiers aboutissent et sont offerts à la vente par un même magasinier qui, lui, met bien sur sa boutique : Bijouterie - Orfèvrerie - Horlogerie. Il intervertisse quelquefois l'ordre de son enseigne, mais n'omet que bien rarement la triologie indicatrice de ce qu'on peut trouver chez lui.

Action fédérale du passé. — Après avoir mis debout notre Fédération et lui avoir prêté un pouvoir d'action considérable, nous ne lui avons donné par nos infimes cotisations que de faibles moyens d'exécution. D'où la difficulté du recrutement. Une fois de plus nous avions cru créer une force nouvelle et elle ne nous apportait en réalité aucun changement immédiat. Comme auparavant, il fallait que le syndicat et ses syndiqués comptent surtout sur eux-mêmes. D'où quelques suspicions et impatiences : faiblesses humaines toujours gênantes quand il s'agit de faire comprendre le mouvement lent, mais sûr, du progrès ouvrier.

Dans le présent. — Les choses ont encore empiré, dit Ponard. Oui, c'est vrai. Mais il ajoute immédiatement, en militant clairvoyant, « que cela n'est que temporaire ». Effectivement, la crise de rancœur, de confusionisme va aller en s'effaçant à mesure que nous nous éloignerons de ses causes. Des indices sont là et le besoin d'unité ira en grandissant.

Cependant, Ponard ne croit pas à une meilleure situation fédérale, même l'unité refaite. Ce sera, dit-il, comme avant. Notre Fédération ne pourra pas mieux remplir son rôle.

Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. A mon avis, le rôle fédéral, dans le

passé, dans le présent et celui d'un prochain avenir sont trois choses profondément différentes.

Laissons-là le passé sans en récriminer, mais sans non plus en oublier les nécessités, les leçons et les expériences.

Le présent rôle de la Fédération, c'est de vivre et de pouvoir répondre comme Sieyès au lendemain de la Révolution, quand on lui demandait ce qu'il avait fait durant cette dure période : « J'ai vécu ».

Vivre, en effet, telle est la demande de Marseille et de Lyon. Vivre à tout prix. Vivre pour que le lien fédéral subsiste, parce qu'une fois rompu, les circonstances propres à le renouer seraient peut-être longues à venir ; que durant ce temps nous rentrions dans l'ombre et que le travail d'émancipation se ferait sans nous, et peut-être contre nous, car le fait d'avoir vu sacrifier les intérêts d'une industrie pour des intérêts généraux ou particuliers n'est pas exceptionnel.

Une industrie, même considérée exclusivement dans sa partie ouvrière, a, à de certains moments, des droits, des avantages, des intérêts, en un mot, à débattre. Faut-il citer ici la pratique des 8 heures, les assurances sociales, le droit de contrôle, les contrats, les lois sur l'apprentissage, sur l'orientation professionnelle, sur les retraites, etc., etc. A ce sujet, il faut rendre hommage à la vérité. Dans le passé, notre Fédération, pour cette défense des améliorations sociales, est toujours intervenue, nous représentant tous avec l'autorité et le savoir nécessaires. On ne peut guère, pour cette action, lui faire des reproches justifiés.

Dans l'avenir. — Il y a aussi et surtout le côté du relèvement professionnel. Là est vraiment son champ d'action délimité dernièrement encore par la C.G.T., qui nous dit : « Fédérations, à vous l'action professionnelle. Veuillez étudier vos différents métiers, vos spécialités diverses, leurs revendications, leurs contrats, leur recrutement ; bref, tout ce qui concerne la valeur, le bien-être et la liberté de la main-d'œuvre. »

Je sais, pour l'avoir maintes fois constaté, que nos camarades horlogers et diamantaires — ces derniers surtout — sont en avance sur les bijoutiers et joailliers, à ce point de vue comme sur plusieurs autres. Cela provient pour nous de l'extrême variété de nos travaux créant une foule de petits patrons spécialisés, mais aussi et surtout des mauvaises conditions de centralisation de ces professions, et nos camarades de St-Claude et de Besançon rencontrent comme nous les mêmes difficultés pour le groupement de leurs corporants, lorsqu'ils sont épargnés comme les nôtres un peu loin de leur centre principal. Il y a là des difficultés à ne point cacher, mais non, à mon sens, des impossibilités absolues. Qu'elles soient coûteuses, longues, pénibles à vaincre ; qu'elles exigent du Conseil Fédéral de la ténacité, du temps et de tous de la patience, c'est compris.

Mais si demain nous sommes 15.000 à la Fédération — au lieu de 5.000, chiffre maximum — ne serons-nous pas largement payés de tous nos efforts ?

Il faut montrer aussi sous son véritable caractère ce patronat de la Bijouterie-Joillerie, foncièrement réactionnaire et hostile à nos aspirations, sachant dépenser et ne reculant devant aucun moyen pour barrer le groupement syndical et fédéral dans nos corporations.

(A suivre).

TRIVERY.

PROPAGANDE

Nos collègues ouvriers : horlogers, bijoutiers, orfèvres, diamantaires ou lapidaires entre les mains de qui tombera ce journal et qui désirent avoir de plus amples renseignements ou simplement entrer en correspondance seront les bienvenus.

Réponse leur sera toujours faite et leurs frais de timbres remboursés. Qu'ils nous adressent donc les demandes qui leur plairont.

Tout ce qui touche de près ou de loin à nos différents métiers nous intéresse,

Apprenons à nous connaître et à nous aimer. Aidons-nous mutuellement. Tous ensemble luttons contre notre commune misère !

TRIVERY,

*Secrétaire de la Fédération de la Bijouterie
Orfèvrerie, Horlogerie
11, Chemin de l'Etoile d'Alaï, Lyon.*

Décret des Huit Heures

Nous avons adressé le 26 juillet une lettre au Ministre du Travail, résumant nos observations sur son projet de décret, sur celui des métaux applicable à la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie et disant aussi notre volonté de ne pas voir de dérogations d'heures accordées par le décret dont nous demandions instamment la signature.

Le Ministre nous a répondu le 9 août nous faisant observer : « La Fédération excluant toute dérogation permanente ou temporaire me place dans l'impossibilité de donner une suite utile au vœu exprimé par vous, tendant à ce que le décret portant règlement soit rendu à bref délai ».

Le Ministre n'a donc tenu compte ni des accords passés par différents centres, ni du chômage de deux années, ni des perturbations apportées par les changes, etc., etc. Dans une copie d'une circulaire adressée en décembre 1921 à la Fédération dissidente et à laquelle le Ministre actuel se réfère, il déclare : « surseoir jusqu'à ce que les organisations patronales et ouvrières aient pu se mettre d'accord ou tout au moins atténuer l'écart existant entre les vues des unes et des autres ». Et il ajoute : « Si votre Fédération veut bien tenir compte de la nécessité de laisser figurer dans le texte les diverses catégories de dérogations prévues par la loi et préciser notamment quelles sont, à ses yeux, les limites à prévoir quant à l'étendue de ces dérogations il me sera possible en confrontant les avis, d'élaborer un projet de règlement à envoyer au Conseil d'Etat. Ce projet vous serait soumis, etc. ». C'est ce qui a été fait.

La situation reste donc celle-ci et le Ministre en réponse à une demande de la Chambre Syndicale des Horlogers, Bijoutiers, de Rouen lui dit : « Que dans notre profession aucun règlement n'ayant encore été pris, la loi de 8 heures ne nous est pas applicable » (numéro d'août 1922, de la *France Horlogère*, page 29).

Voici camarades la situation dangereuse ou nous laisse le refus des organisations, ayant, elles, un contrat pour l'application des 8 heures sans dérogations, de vouloir accorder le minimum de dérogations pour avoir le décret.

Peut-on, doit-on rester indéfiniment dans cette situation ?

Est-il possible que les organisations qui sont pourvues d'accords sur cette application, accords ayant force de loi quel que soit (à notre avis) le décret rendu, empêchent une industrie d'avoir son décret avec le minimum de dérogations, cela en faveur des organisations qui par mauvaise volonté patronale ou autres circonstances n'ont pu avoir des accords locaux ?

Nous devons réfléchir aussi qu'il n'y a pas que des syndiqués dans notre industrie et que si le travail reprenait, nous verrions malheureusement des ouvriers demander à faire des heures supplémentaires. Nous devons tenir compte de tout cela et c'est pourquoi nous invitons les organisations à réfléchir encore et à nous dire au plus tôt le résultat de ce qu'elles auront décidé.

Pour le Comité Fédéral,
Le Secrétaire, TRIVERY.

ÉTAT DU TRAVAIL

Nous serons bref, l'horlogerie et le diamant donnant leur état du travail. Pour la Bijouterie-Orfèvrerie, pour la première notamment, nos espérances de reprise légère restent les mêmes.

Beaucoup de réparations diverses. L'Orfèvrerie église travaille. La table également. Pourquoi nos camarades de cette partie sont-ils aussi rebelles à l'organisation. Et de Nemours, centre de bijouterie, pourquoi n'avons-nous jamais de nouvelles ?

ACTION PATRONALE

L'opposition aux solutions préconisées pour les problèmes de reconstruction mondiale, de réédification des ruines laissées par la guerre « fraîche et joyeuse », ce relèvement d'une situation générale mauvaise à tout point de vue, le capitalisme mercantile, y compris notre patronat industriel, n'en voit le moyen que dans le recours aux vieilles formes d'impôts, au retour aux dîmes, taxes, prélèvements, que nos pères de 89 et 93 eurent à jeter bas, mais que d'artificieuses et sournoises menées de la bourgeoisie royaliste avaient réinstallé dans nos budgets sous la forme bien connue, trop connue de ce que l'on appelait : les quatre vieilles contributions, cote personnelle, impôt des portes et fenêtres (anti-hygiénique au premier chef), patente, basée sur les signes extérieurs et non sur le rapport réel du commerce, enfin impôt foncier taxé au hasard d'une distribution cadastrale datant de bien-tôt cent ans.

Un dévirement de l'impôt sur le revenu a permis de maintenir en partie ces antiques formes de perception des ressources nécessaires aux besoins du pays, mais il est bien dans l'esprit de tous, et particulièrement de la classe ouvrière, que ces modalités, péri-mées doivent disparaître et que l'impôt direct sur le ou les revenus doit remplacer dans la presque totalité (le retour des fortunes à la collectivité par la suppression ou l'élévation des droits sur l'héritage faisant le surcroit) les impôts indirects ou fallacieux qui en définitive ne retombent jamais que sur le consommateur.

Un économiste superdistingué, M. Aynard, disait autour de 1902, que sur chaque pièce de cent sous que le consommateur dépensait, le quart, soit 1 fr. 25, allait aux impôts indi-

rects. Pensez-vous que ces 25 sous n'aient pas fait des petits ?

L'*Action Coopérative*, bulletin de la Fédération des Coopératives de consommation, démontre dernièrement avec des chiffres à l'appui ce qui se payait d'impôts et de taxes sur une livre de café. Nous donnons 3 fr. de droit par 100 kilos de charbon, etc., etc. Tout produit ramasse tous les impôts que paient les innombrables intermédiaires entre les mains desquels il doit passer avant d'être livré au consommateur à un prix démesurément grossi.

Eh bien c'est ce régime de vol dissimulé, de dîmes masquées, de substitution douceuse que nos patrons veulent conserver, et c'est la Chambre Syndicale des Négociants et Commissionnaires en Bijouterie de Lyon, qui adopte et soumet à ses collègues des autres centres, l'ordre du jour suivant que je trouve dans la *France Horlogère* du 15 juin 1922, ordre du jour qui « invite ses membres à prendre l'engagement moral d'abandonner aux prochaines élections toute idée de parti pour ne voter que pour les candidats ayant combattu pour le retour des « quatre vieilles » contributions, ou promettant le vote de cette loi dans les trois mois qui suivront le renouvellement des Chambres. »

Comme Caillaux a dû empêcher de dormir tous ces gens-là !

TRIVERY.

Nota. — Cette tactique a été approuvée par le Syndicat des Horlogers-Bijoutiers de Marseille et de la Région.

COURS DE VENTE DES MÉTAUX au 8 août 1922

Or blanc à 750 le kilog	6.303 fr.
Or blanc apprêts	6.810 »
Platine	35.000 »
Argent 1 ^{er} titre laminé..	289 »
Osmior laminé.....	8.300 »

Tendance à la hausse vu l'élévation des changes, le franc français ayant baissé du 12 au 19 août de 0,457 à 0,444 à Londres.

Pour nos Méninges !

Quels hommes sont nécessaires pour l'action ouvrière, coopération ou syndicalisme, se demande un camarade anglais ? Et il répond :

Des hommes incorruptibles. Des hommes que la richesse ne séduira pas.

Des hommes également honnêtes dans les grandes et petites choses.

Des hommes qui n'ont pas deux lignes de conduite : une pour leur vie personnelle, l'autre pour la vie publique. Des hommes dont les préoccupations vont au delà de leur bien-être personnel.

Des hommes qui mettent les intérêts communs au-dessus des intérêts privés.

Des hommes qui tiennent leur parole et demeurent fidèles à leurs amis, dans la joie comme dans la douleur. Sans jouer au maître d'école, je me dis, mon vieux prends de la graine, mets la dans ta poche et ton mouchoir par dessus.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.